

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, la demande du Cyclo-Club Castelbriantais,

Considérant, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion d'une compétition cycliste qui se déroulera à Châteaubriant, le dimanche 25 juin 2023,

A R R E T E

Article 1

Le stationnement est interdit sur les voies ci-après :

Rue Amand Franco, rue du Prieuré de Béré, route des Bas, le Moulin Neuf, avenue Jean Moulin, rue des Anciens Combattants.

➤ **le dimanche 25 juin 2023 de 12h00 à 20h00.**

Article 2

Un sens unique de circulation devra être observé dans le sens de la course, sur l'itinéraire suivant :

Rue Amand Franco, rue du Prieuré de Béré, route des Bas, VC N°9, le Moulin Neuf, la Laudais, RD 34, Avenue Jean Moulin, rue des Anciens Combattants.

Article 3

Un sens unique de circulation sera établi sur le chemin de « randonnée », entre la route des Bas et la rue du Faubourg de Béré, dans le sens route des Bas/rue du Faubourg de Béré.

Article 4

Les véhicules gênants seront évacués en fourrière au frais des propriétaires.

Article 5

La signalisation nécessaire ainsi que les indications des itinéraires de déviation seront mises à disposition par les services techniques et mises en place par les organisateurs.

Article 6

Les prescriptions citées aux articles 2 et 3 sont applicables :

➤ **le dimanche 25 juin 2023 de 12h00 à 20h00.**

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Intervention et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.

En l'Hôtel de Ville, le

15 JUIN 2023

Le Maire,



Alain HUNAUT